

Mars 1934 - Mars 2009

75



Le rôle du Militaire de Réserve peut être grand, beau et noble, s'il veut s'y consacrer.

Sur tous les plans, il peut et doit être le protagoniste de la défense de la collectivité sous tous ses aspects.

Marcel Bertrand
Capitaine de Réserve
Président fondateur



Le mot du Président - Le Lieutenant Colonel du Corps de Support Médical Dominique Di Duca	Page 5
Fondation et dénomination	Page 9
Eléments statutaires	
Article premier des statuts	
Société royale	Page 11
Le brevet du Roi	
La convocation provinciale	
La remise du document par le Gouverneur	
Les implantations successives du Cercle	Page 14
Hôtel de la Couronne	
Caserne de la Chartreuse	
Caserne Cavalier Fonck	
Quartier Médecin Lieutenant Joncker	
Les bureaux actuels du Cercle	
Les membres du Comité	Page 25
Ils forment le Comité actuel	
Ils ont été membres du Comité	
Les Présidents	
Le fanion et le logo	Page 30
Le fanion	
Le logo	
L'information	Page 33
Le bulletin de 1936	
Le bulletin version 2008	
Le bulletin	
Le site web	



Les activités en image.....	Page 38
Séances de tir	
Exercices tactiques, télébattles et bivouacs	
Participations au défilé de la fête nationale	
Journées d'initiation à l'escalade	
Barbecues	
Séances d'instruction	
Repas de corps	
Organisation de l'assemblée générale de l'union nationale	
Cocktails	
Assemblée générale et statutaire du Cercle	
Droppings	
Histoire de la Réserve en pays de Liège	Page 54
La formation et la carrière des Militaires de Réserve	Page 65

N.B. : Toutes les personnes citées dans les pages qui suivent appartiennent ou ont appartenu à la réserve ; cette mention n'est pas assortie aux grades afin de ne pas alourdir le texte.



LE MOT DU PRESIDENT



Le Président du Cercle
Le Lieutenant Colonel du Corps de Support Médical
Dominique Di Duca

Pendant de longues années le Cercle a été un lieu d'entraînement pour Militaires de Réserve.

Les membres pouvaient y parfaire leurs connaissances militaires générales et acquérir un bagage spécifique propre à porter leurs aptitudes au meilleur niveau.



Afin que le Cercle puisse remplir cette mission au mieux, l'Etat-Major Général diffusait annuellement de directives précises d'entraînement contenues dans ce qui était communément dénommé le « programme-bloc ». En plus, l'organisme de tutelle offrait au Cercle un très large crédit de « jours de rappel », celui-ci permettait d'organiser de nombreuses activités d'instruction et des exercices de longue durée sur le terrain.

Ensuite, le Militaire de Réserve se rendait auprès de son école d'Arme ; dans cette « Académie Militaire », il suivait une instruction spécifique à l'Arme de son affectation ; des tests de fin de session évaluaient son niveau de capacité, d'aptitude au commandement et au combat ; finalement, la réussite d'examens l'amenait au grade supérieur.

Le début des années 2000 a marqué un tournant important pour les Forces armées et une restructuration en profondeur de la Réserve.

Le nombre de Militaires de Réserve a été adapté aux nouveaux objectifs des Composantes et par conséquent revu à la baisse. Mais la qualité n'est pas moindre ; au contraire, nous retrouvons actuellement des Réservistes très motivés par leur carrière, et une partie de ces personnes se trouve dans la catégorie des « immédiatement disponibles » ; c'est-à-dire qu'ils sont capables de partir en mission de longue durée dans des délais extrêmement court.

Autre nouveauté de cette réforme, les « Unités de Réserve » n'existent plus en tant que telles ; les Militaires de Réserve sont directement affectés



dans des unités de l'armée professionnelle, ils sont astreints, actuellement, à un minimum de sept jours de prestations par an pour faire partie et rester dans la Réserve entraînée.

Suite à toutes ces modifications, le Cercle a vu son rôle complètement modifié. Il ne constitue plus la base « enseignante de la formation de la Réserve », l'association se veut maintenant un organisme d'information au plus haut niveau par ses publications et son site web. Le Cercle est aussi « rassembleur », puisqu'il organise de nombreuses manifestations de cohésion entre les Réservistes : retrouvailles, repas, droppings, conférences, assemblées statutaires ... etc.

Dans la foulée de la réorganisation des Forces armées, le Cercle s'est donné une toute nouvelle mission : la visibilité par des opérations Armée-Nation.

C'est ainsi que nous organisons régulièrement des week-ends pour des troupes de scouts et de guides ; les activités de sensibilisation à la vie militaire sont, entre autres, des visites d'installations militaires (actuelles ou historiques), apprentissage de la lecture des cartes et orientation, de la vie en campagne et des réactions simples mais essentielles lors d'un accident de la route ou à poser des gestes de base en cas de premiers soins ; nous nous attachons aussi à quelques activités de team-building propres à mettre en place une bonne cohésion au sein des groupes.

Lors de ces activités Armée-Nation, nous mettons à contribution nos membres afin qu'ils soient de véritables moniteurs mais aussi une vitrine vivante



de l'armée et en particulier de la Réserve dans toute l'acception du terme : « Le Réserviste est deux fois citoyen, il est à la fois personne civile et personnel militaire » (Winston Churchill).

Lors de ces activités, l'avis des scouts et des guides est unanime, les drop-pings, le bivouac et les ateliers sont des expériences enrichissantes et propres à donner aux jeunes une certaine vision de l'armée ; et en tous cas susciter le goût de l'aventure ... et peut être susciter un éventuel engagement dans l'armée professionnelle ou de Réserve.

Le Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège et les moniteurs se sentent véritablement investis d'une mission important : pratiquer l'ouverture « Armée-Nation », donner, aux jeunes gens, une approche didactique et enrichissante de l'image du militaire et de l'Armée

En ces quelques lignes, je vous ai brossé le passé, le présent et l'avenir du Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège ; mais avant de terminer je voudrais remercier très chaleureusement les personnes qui forment le Comité du Cercle pour le travail important qu'ils réalisent au jour le jour, sans eux le Cercle n'aurait pas « d'âme ». Je remercie également tous les membres qui nous font confiance en participant régulièrement à nos activités et nous soutiennent dans l'importante mission qui est la nôtre. Enfin, je n'oublie pas toutes les personnes qui, pendant une période plus ou moins longue, ont fait partie de l'organe directeur du Cercle, qu'ils trouvent ici l'expression de ma plus profonde gratitude.



Dans les pages qui suivent, j'ai demandé à mes collaborateurs de vous brosser un tableau aussi complet que possible du Cercle, de ses implantations successives en région liégeoise, de son Comité, de ses activités et des moments forts de son existence.

Il est bien certain que nous ne disposons pas de documents photographiques des débuts du Cercle, mais nous nous sommes attachés à vous offrir un large panel d'images de la vie du Cercle durant ces quarante dernières années.

A la fin de cette plaquette, deux chapitres devraient retenir tout particulièrement votre attention :

- L'histoire de la Réserve en pays de Liège depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'à nos jours,
 - La formation et la carrière des Militaires de Réserve actuels,
- ainsi grâce à ces deux dernières parties le passé et le présent se rejoignent.

**Longue vie au Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège.**

Dominique Di Duca



FONDATION ET DÉNOMINATION

Statuts : article S.01.1.

Le 18 mars 1934 a été constitué à Liège, le CERCLE PROVINCIAL DES OFFICIERS DE RESERVE (Association de fait) dont les statuts ont été votés en assemblée générale extraordinaire et statutaire le 27 mai 1934.

Le 20 janvier 1984, il a plu à Sa Majesté le Roi d'octroyer à notre Cercle le titre de "Royal"; il porte donc désormais le nom de CERCLE ROYAL DES OFFICIERS DE RESERVE DE LA PROVINCE DE LIÈGE, en abrégé : CROR Prov LIÈGE.

Le 10 novembre 2004, l'assemblée générale du cercle, a souhaité ouvrir celui-ci à l'ensemble des militaires de réserve dans le cadre de la création de la nouvelle réserve. A cette fin, le nom du cercle a été modifié en CERCLE ROYAL DES MILITAIRES DE RESERVE DE LA PROVINCE DE LIÈGE, en abrégé CRMR Prov LIEGE.



SOCIÉTÉ ROYALE

LE BREVET



Palais de Bruxelles.

Le 20 janvier 1984

Monsieur le Président,

*J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que S.M. le
Roi, faisant suite au désir que vous avez exprimé, autorise*

Le « CERCLE DES OFFICIERS DE RESERVE
DE LA PROVINCE DE LIEGE »

à prendre le titre de

Société Royale

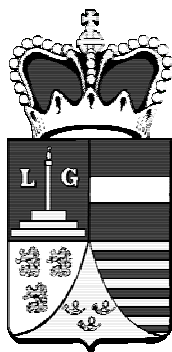
*Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma
considération distinguée.*

Le Chef de Cabinet du Roi

J. van Ypersele.



LA REMISE DU BREVET PAR LE GOUVERNEUR



GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE LIEGE Cabinet du Gouverneur

Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège recevra pour

remise du brevet de Société Royale,

Monsieur M. Willemaers

**Président du Cercle des Officiers de Réserve de la
Province de Liège**

Caserne Fonck, boulevard de la Constitution, 41,

4020 Liège

le mercredi 15 février 1984, à 16 heures 30.

Il l'invite à se présenter au Palais provincial, place Notger, à Liège, muni de la présente qui sera remise à l'huissier de service.

Liège, le **31 janvier 1984.**

LE CHEF DE CABINET
R. PUTZ



La remise officielle du brevet, le mercredi 15 février 1984, au Lieutenant Colonel Michel Willemaers, Président du Cercle, par Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège, Gilbert Mottard,



Le Lieutenant Colonel
Michel Willemaers

Monsieur Le Gouverneur
Gilbert Mottard





LES IMPLANTATIONS

Statuts : article S.01.2. - Siège du Cercle

Le siège du CRMR Prov LIEGE est établi dans la province de LIEGE, et de préférence dans un quartier militaire.

Le *Cercle Provincial des Officiers de Réserve*, est né, le 18 mars 1934, en la salle de réunion de **l'Hôtel de la Couronne** à Liège ; à cette époque, on parlait aussi de l'Union des Officiers de Réserve de Liège.

Suivant ses statuts, devant avoir son siège dans la région liégeoise et de préférence dans un quartier militaire, le Cercle installe ses bureaux à la **Caserne de la Chartreuse** de 1935 à 1955.

En 1955, il est accueilli, dans le quartier d'Outremeuse, au sein du Commandement Supérieur des Organismes de Mobilisation des Forces de l'Intérieur à la **Caserne Cavalier Fonck**, où il possède un bureau permanent dirigé par le GDCR (Commandement Régional des Cadres de Réserve).

En 1970, le bureau est tenu exclusivement par des Réservistes ; c'est à ce moment que le Cercle prend l'appellation de *Cercle des Officiers de Réserve de la Province de Liège*. C'est aussi dans cette enceinte qu'il acquiert, en 1984, le titre de « royal » ; il se dénomme dès lors : *Cercle Royal des Officiers de Réserve de la Province de Liège*.

En 1992, en prévision du remaniement des quartiers militaires en région liégeoise, la direction des Bâtiments Militaires propose au Cercle de s'installer au **Quartier Médecin Lieutenant Joncker** sur les hauteurs de la ville dans le quartier Saint-Laurent.

En 2004, suite à la réforme de l'armée et dans le but de regrouper tous les Réservistes dans la même association, le Cercle prend le nom de *Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège*.



Dans les pages qui suivent, nous vous proposons un bref historique de ces différents lieux.

HÔTEL DE LA COURONNE(*) - PLACE DES GUILLEMINS - 4000 LIEGE

1912



C'est dans la salle de réunion de cet hôtel que, le 18 mars 1934, le Cercle des Officiers de Réserve de Liège a été porté sur les fonds baptismaux. Les réunions s'y sont tenues mensuellement en 1934 et 1935.

2004



(*) Depuis sa construction jusqu'en 1930, cet hôtel était connu sous le nom de « Hôtel du Chemin de Fer (voir le nom sur le côté du bâtiment).



FORT DE LA CHARTREUSE - THIER DE LA CHARTREUSE - 4020 LIEGE



Cette forteresse a été construite en 1817 par les Hollandais pour protéger la ville de Liège. Au cours de la révolution de 1830, le fort est devenu propriété de l'armée belge.



En 1919, après la guerre, des ajouts ont été faits pour utiliser le fort comme une caserne. De 1940 à 1944, la Chartreuse servi de caserne pour l'armée allemande. En 1945, le fort est exploité par la 28^{ème} Armée américaine comme Hôpital général de l'offensive des Ardennes. A l'issue de la guerre, la caserne est réoccupée par l'Armée belge

A la fin des années 70, on y retrouve : le 5^{ème} Bataillon des Troupes de Transmissions et le Centre Mobilisateur.

En 1982, l'Armée belge abandonne les lieux.



QUARTIER CAVALIER FONCK - BOULEVARD DE LA CONSTITUTION, 41 - 4020 LIEGE

L'ancien couvent du Val des Ecoliers fut bâti au commencement du 18^{ème} siècle dans le quartier d'Outremeuse, entre la Meuse et l'Ourthe; il se composait d'une chapelle et de divers corps de bâtiments servant au logement des religieux



et à leurs cérémonies, de jardins et de prairies qui s'étendaient depuis la rue devant les Ecoliers jusqu'au bras de l'Ourthe appelé le Barbou. Lors de la suppression des couvents, celui du val des Ecoliers devint une propriété nationale et fut transformé en caserne d'infanterie; en changeant de destination, ce couvent ne changeait pourtant pas de forme; tous ses bâtiments furent conservés à peu près dans le même état où ils se trouvaient auparavant.

Jusqu'en 1830, le couvent conserva sa destination de caserne d'infanterie et fut entretenu par l'état; il était occupé alors par un bataillon de dépôt.

En 1830 il fut remis par l'Etat à la ville de Liège à condition qu'elle y ferait les réparations nécessaires, qu'elle entretiendrait les bâtiments en bon état et qu'elle ne les ferait servir qu'au logement des troupes.



En 1832, les bâtiments sont dans un état de délabrement très avancé. La ville décide alors la rénovation et l'agrandissement de la caserne pour répondre aux besoins de la cavalerie. Ce qui subsiste du couvent est détruit à l'exception de ce qu'on appelait à l'époque "La chapelle", c'est-à-dire l'aile conventionnelle comprenant la salle du chapitre, et de l'aile sud perpendiculaire.

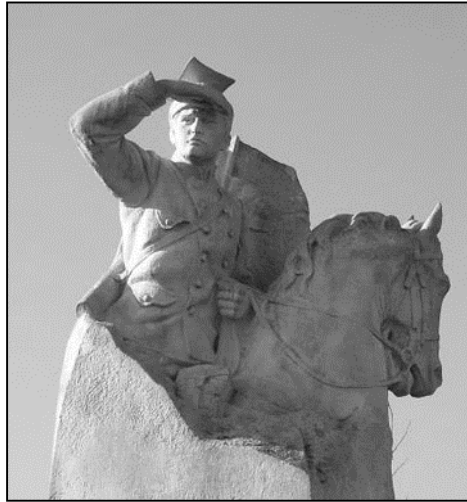
En 1857, la cavalerie installée aux Ecoliers comprenait 1156 hommes et 873 chevaux

Durant le 20^{ème} siècle, la caserne est occupée par le 2^{ème} Régiment de Lanciers, un Régiment d'Artillerie, la 3^{ème} Direction des Bâtiments Militaires, la Division Mobilisation des Forces de l'Intérieur, le Centre Mobilisateur et divers organismes administratifs. A la fin des années 90, les bâtiments perdent leur affectation militaire et sont revendus à l'Institut d'architecture « Saint-Luc ».

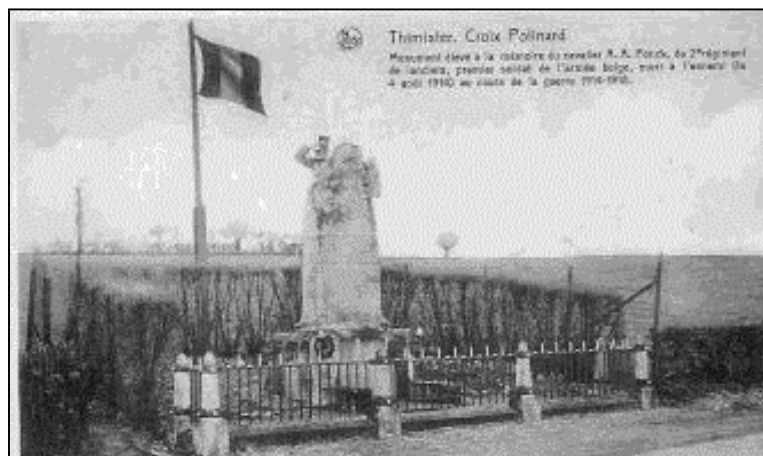
Cette Caserne portait le nom de Quartier Cavalier Fonck, en souvenir d'un Cavalier du 2^{ème} Régiment de Lanciers qui fut le premier tué belge en 1914.



Le Cavalier Antoine Fonck



Dès le 4 août 1914 à 6 heures, le Général Lemahieu, Commandant de la Position Fortifiée de Liège, ordonne de lancer des escadrons à la découverte de la rive droite de la Meuse. Le 2^{ème} Régiment de Lanciers franchit le fleuve et continue son mouvement vers le plateau de Herve. Dès 8 heures, du matin un escadron arrête sa course à trois kilomètres de Herve. Le cavalier Antoine Fonck est envoyé en reconnaissance et découvre un groupe de cavaliers allemands. Il en abat un avec sa carabine mais son cheval est tué par des cyclistes allemands. Fonck se dégage mais est encerclé et un coup de feu l'étend dans un fossé, non loin de Thimister. C'est le premier belge tué de la grande guerre.



Monument du Cavalier Antoine Fonck à Thimister



QUARTIER MEDECIN LIEUTENANT JONCKER - RUE SAINT LAURENT, 79 - 4000 LIEGE



L'ancienne abbaye de Saint-Laurent de Liège est une abbaye bénédictine fondée en 1026 et située sur le Publémont, à l'Ouest du centre de Liège.

L'abbaye va marquer l'histoire liégeoise pendant près de huit siècles, jusqu'à ce que la révolution liégeoise, à la fin du 18^{ème} siècle, mette un terme à sa carrière religieuse et la transforme en hôpital militaire.

C'est l'Evêque Eracle, vers 968, qui, de retour d'un pèlerinage à Rome aurait initié la construction, sur le Publémont, d'une église dédiée à Saint-Laurent. Notger, son successeur, se contentera de faire poser une toiture sur les bâtiments déjà construits. Il faut attendre le Prince-Evêque Réginard, près de 55 ans plus tard, pour ordonner l'achèvement de l'édifice et lui adjoindre d'autres bâtiments capables d'abriter une communauté monastique.

Une trentaine de moines bénédictins arrivent en 1026 de Saint-Vanne de Verdun, et c'est en novembre 1034 qu'a lieu la consécration officielle du monastère.

Le Prince-Evêque Réginard dote la fondation d'importants revenus fonciers. Le donateur, à sa mort en 1037, aura l'honneur d'un mausolée devant le maître-autel de l'église.

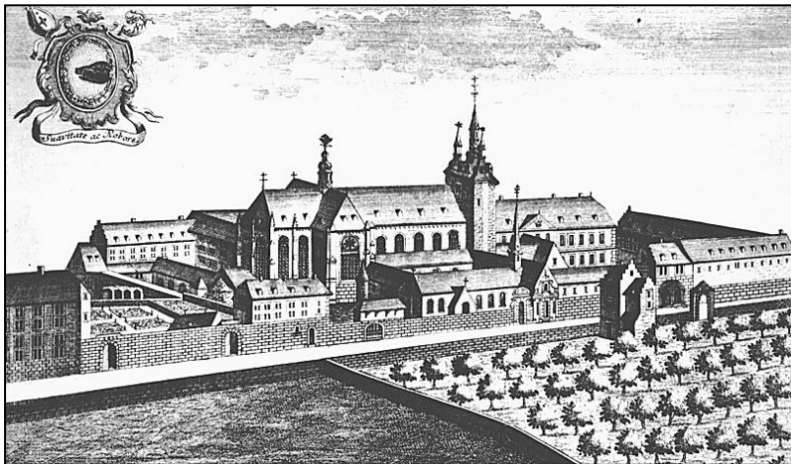


Dès le début, l'abbaye se distingue par sa contribution aux arts. Au milieu du 11^{ème} siècle, on compte des moines mathématiciens, hagiographes, computistes, poètes, compositeurs... Le théologien Rupert de Deutz y reçut sa formation. On y enseigne aussi le latin aux enfants.

Après sa nomination en 1505, le prince-évêque Érard de La Marck, humaniste raffiné, choisit le séjour de l'abbaye de Saint-Laurent pour célébrer son triomphe par un banquet offert à ses proches.

Dans la première moitié du 16^{ème} siècle, les abbés embellissent le monastère par d'importantes restaurations et la construction de nouveaux bâtiments.

Sous le régime hollandais, l'ancienne abbaye de Saint-Laurent est d'abord



aménagée en caserne : une garnison de mille hommes y stationne le temps qu'on agrandisse la citadelle sur les hauteurs de Sainte-Walburge.

De 1823 à 1825, l'endroit devient une prison militaire, puis le gouvernement, qui a repris la propriété des lieux, met les bâtiments à la disposition d'un industriel qui y installe une fabrique de mousseline.

En 1830, le gouvernement de la nouvelle Belgique indépendante transforme l'ancienne abbaye en militaire. Dès 1831, on y soigne les blessés du corps expéditionnaire français venu aider au maintien de l'indépendance belge.



En 1839, des religieuses augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris viennent y servir à la demande de la reine Louise-Marie d'Orléans (épouse de notre premier roi Léopold).

On leur fait construire un couvent dans l'angle nord du domaine.

Ces hospitalières feront preuve d'un dévouement

héroïque lors de l'épidémie de choléra de 1848.

Elles serviront à Saint-Laurent jusqu'à la fin des années 1960.

En 1940, le personnel s'étant replié sur ordre dès le 11 mai, c'est la Croix-Rouge qui gère l'hôpital malgré l'occupation allemande : aide aux familles des soldats, des prisonniers de guerre, des victimes des bombardements...





En septembre 1944, à la libération de Liège, les Américains installent à Saint-Laurent le «15th General Hospital» de l'US Army.

De la fin de la guerre au début des années 90 les bâtiments abritent l'hôpital militaire Saint-Laurent, puis une simple polyclinique militaire.

A la fin des années 1990, les lieux ont été entièrement rénovés; ils n'abritent plus un hôpital militaire, mais divers services administratifs ou logistiques de l'armée, dont le Commandement Militaire de la Province de Liège, le 3^{ème} Centre Régional de l'Infrastructure et le Bureau de Contrôle des Mouvements, les Equipes Techniques d'Entretien, l'Office Régional du Service Social et la crèche militaire « Petit bout t'choux ». En outre le Quartier Médecin Lieutenant Joncker(*) est le siège de divers services et associations tels: notre Cercle, l'Institut National des Invalides de Guerre, l'Association des Anciens de l'Hôpital Militaire, la Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre ... etc.

(*) Médecin de l'armée belge s'étant particulièrement distingué en 1914.



LES BUREAUX DU CERCLE AU QUARTIER MEDECIN LIEUTENANT JONCKER





LES MEMBRES DU COMITÉ

Statuts : article S.06.1. - Mandat.

Les membres sont élus pour un mandat de deux ans; à l'expiration de leur mandat, ils sont rééligibles. Le mandat est entièrement bénévole.

Statuts : Article S.06.4. - Réunions.

Le comité se réunit mensuellement au moins dix fois l'an. Il peut en outre être convoqué chaque fois qu'un quart des membres en fait la demande ou que le Président l'estime nécessaire.

Règlement d'ordre intérieur : article R.05.1. - Composition du Comité

L'EM est composé fondamentalement comme suit :

Le commandement : Le Chef de Corps (Président du CRMR Prov LIEGE) - CO/Comd, les Commandants en second (Vice-Présidents du CRMR Prov LIEGE) - 2IC/ Comd 2d, le Chef d'Etat-Major - CEM/Chef d'EM,

La branche 1 : Le S1, secrétaire,

La branche 2 : Le S2, renseignement et recrutement,

La branche 3 : Le S3, entraînement & organisation des exercices de terrain

La branche 4 : Le S4, trésorier

La branche 5 : Le S5 Communications écrites, le S5 Relations publiques, le S5 Webmaster.

Le Président peut adjoindre à chaque S un ou plusieurs adjoints (AS), qui peuvent remplacer et/ou aider le titulaire dans sa fonction.

Statuts : article S.07.2. - Compétences

L'EM prépare et réalise le programme des activités du CRMR Prov LIEGE en concordance avec les directives des autorités de tutelle et des unions nationales. L'EM assure collégalement la gestion courante du CRMR Prov LIEGE sous l'autorité du Président et la coordination du Chef d'Etat-Major; il exécute les consignes données par le Comité et contribue activement dans le cadre des directives de l'AG, à la promotion de tous les aspects de l'objet social du CRMR Prov LIEGE.



ILS FORMENT LE COMITÉ ACTUEL



Premier rang de gauche à droite :

Lt Col Jean van Brussel, Lt Col Jean Remy, Lt Col CSM Dominique Di Duca,
Cdt Serge Henniquiau, Pha Cdt Jean-Claude Vueghs.

Deuxième rang :

Cdt Serge Loureau, Cdt Bruno Vandervelden, Lt Col Rousseau,
Cdt Eric Van De Goor, Cdt Raymond Wauthier, Cdt Lambert L'Hoest.

Troisième rang :

Capt d'Adm Paul Scimar, Cdt d'Avi Michel Ringlet, Capt Yves Baidak.



Répartition des tâches au sein du Cercle :

Commandement :

Président :

Dominique Di Duca - Lieutenant Colonel du Corps de Support Médical.

Vice-Présidents :

Jean van Brussel - Lieutenant Colonel.

Serge Henniquiau - Commandant.

Chef d'Etat-Major :

Bruno Vandervelden - Commandant.

Branche 1 - Secrétariat :

Michel Ringlelet - Commandant d'Aviation - S1.

Raymond Wauthier - Commandant - Adjoint S1.

Branche 2 - Renseignement et recrutement :

Eric Van de Goor - Commandant - S2.

Branche 3 - Entraînement & exercices :

Lambert L'Hoest - Commandant - S3.

Branche 4 - Trésorerie :

Charles Lambermont - Commandant - S4.

Philippe Rousseau - Lieutenant Colonel - Adjoint S4.

Branche 5 - Relations extérieures :

Paul Scimar - Capitaine d'Administration - Webmaster et communications
écrites.

Serge Loureau - Commandant - Relations publiques.

Jean-Claude Vueghs - Pharmacien Commandant - Adjoint branche 5.

Conseillers :

Yves Baïdak - Capitaine.

Roger Fraikin - Lieutenant Colonel.

Christian Neuville - Commandant.



ILS ONT ÉTÉ MEMBRES DU COMITÉ (Situation connue de 1970 à 2009).

Que tous ces Militaires de Réserve trouvent ici le témoignage de toute notre gratitude pour le travail accompli durant de nombreuses années (Ces personnes sont reprises avec leur dernier grade et leur dernière fonction).

Jean-Paul Adam - Commandant - Conseiller.

Francis Balace - Lieutenant Colonel - Conseiller.

Edmond Brunini (†) - Lieutenant Colonel - S2.

André Ceurvels - Commandant - Conseiller.

Raymond Chèvremont - Commandant d'Administration - AS4.

Robert Corbeel, Lieutenant Colonel Aviateur - Vice-Président.

André Créteur - Commandant d'Aviation - Conseiller.

Georges Daenen - Commandant - Officier de liaison pour la région hutoise.

Michel Daenen (†) - Commandant - Conseiller.

Jean Dejardin - Dentiste Commandant - Conseiller.

Thierry Deprez - Commandant - Conseiller.

Philippe Dispas - Lieutenant - Conseiller.

Jean-Paul Dumont - Lieutenant Colonel - Conseiller.

René Fabry - Lieutenant Colonel - Conseiller.

Jean-Philippe Hurard - Sergent - S1

André Jacquet (†) - Commandant - S1.

Pierre Lahaye - Commandant - Administrateur URNOR.

Freddy Lebrun (†) - Lieutenant Colonel - Conseiller.

Luc Lejeune - Commandant - Conseiller.

Marc Lentacker - Lieutenant Colonel - Conseiller

Kurt Menneken - Commandant - Conseiller.

Olivier Merche - Commandant - S2.

Henri Moreau (†) - Commandant - Conseiller

Michel Peters - Commandant - Conseiller.

Maurice Radermacher - Commandant - Conseiller.

Fernand Ringlet (†) - Lieutenant Colonel - Conseiller.

Fabien Sablon (†) - Lieutenant Colonel - Vice-Président.

Marcel Sacré - Lieutenant Colonel - Conseiller.

Albert Sennen (†) - Commandant - Conseiller.

Freddy Steyaert - Lieutenant Colonel - Vice-Président.



Gaston Verbeemen - Lieutenant Colonel - Officier de liaison pour la région hutoise.

Edouard Westhof - Commandant - Conseiller.

LES PRÉSIDENTS

Ils ont présidé aux destinées du Cercle :

1934 à 1945

Pierre Bertrand (†) - Capitaine.

1946 à 1950

de Pierrepont (†) - Lieutenant Colonel.

1951 à 1970

Ernest Moreau de Melen (†) - Lieutenant Colonel.

Louis Wauthier (†) - Lieutenant Colonel.

Pierre Constant (†) - Lieutenant Colonel.

Fernand Ringlet (†) - Lieutenant Colonel.

Jacques de Nijs (†) - Lieutenant Colonel.

1971 à 2000

André Mouton (†) - Commandant.

Michel Willemaers - Lieutenant Colonel.

Jean Remy - Lieutenant Colonel.

André Michel (†) - Lieutenant Colonel.

Serge Henniquiau - Commandant.

2001 à 2009

Jean van Brussel - Lieutenant Colonel.

Dominique Di Duca - Lieutenant Colonel du Corps de Support Médical.



LE FANION ET LOGO

LE FANION

Le fanion a été offert au Cercle par un groupe « d'anciens », le samedi 24 mars 1984, à l'occasion des fastes du 50^{ème} anniversaire.



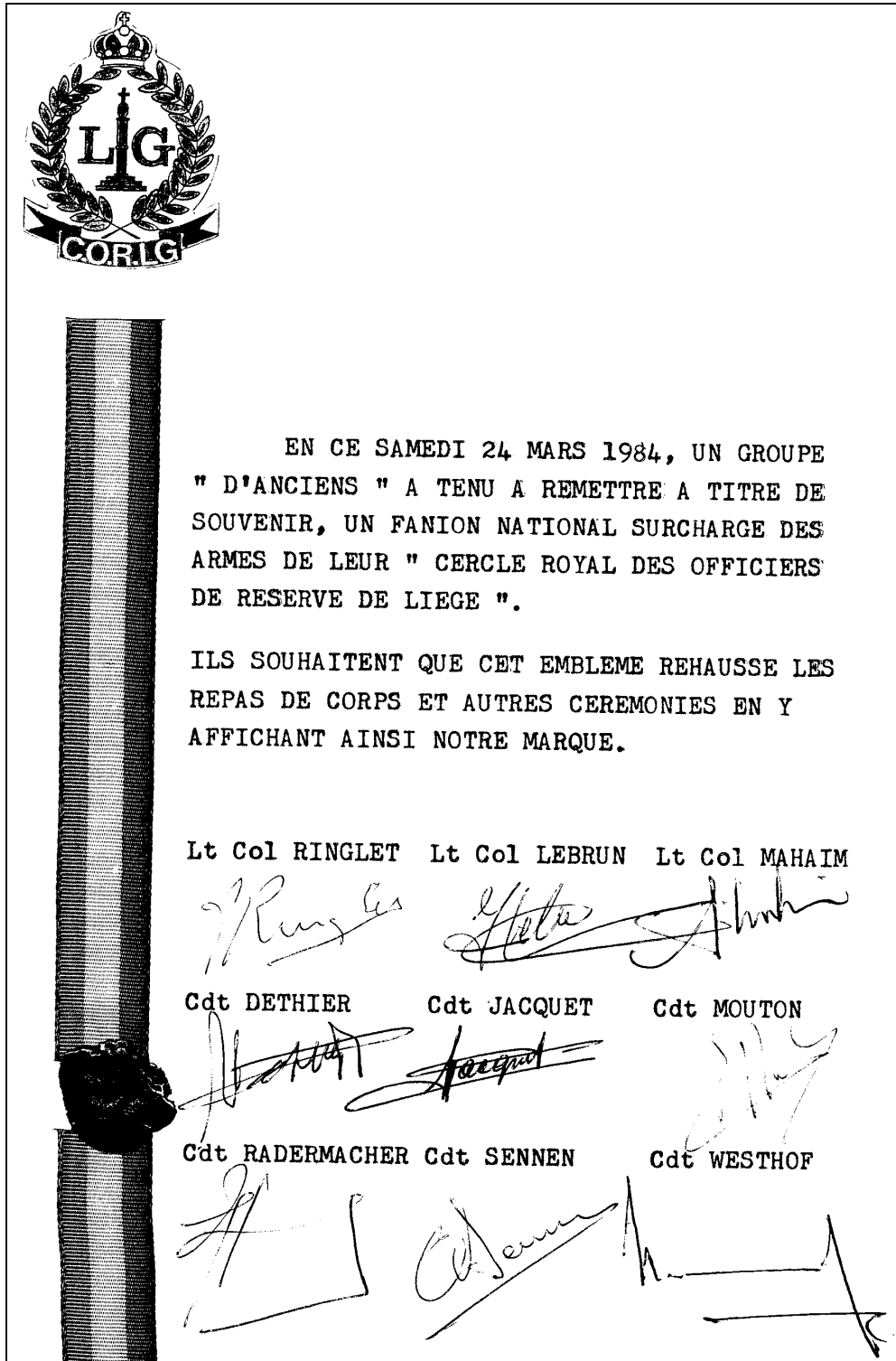
C'est un drapeau aux couleurs nationales.

Un écusson est brodé sur la bande jaune.

L'écusson est surmonté d'une couronne royale, il est constitué de deux branches de laurier encadrant un perron liégeois avec les lettres LG (*Libertas Gentis* qui signifie « Liberté du peuple »).



L'écusson est souligné par une banderole reprenant le nom abrégé du Cercle.





LE LOGO

Le logo est un ensemble inscrit dans un cercle qui se veut un symbole de réunion.

Le blason est surmonté d'une couronne royale pour signifier que notre association est une société « Royale ».

Au centre une branche de laurier et de chêne qui forment un cercle.

Chez les Grecs et les Romains anciens, l'usage s'était établi de couronner les vainqueurs de lauriers.



Arbre sacré chez les Romains, les Celtes et les Germains, le chêne symbolise la virilité, la force, l'endurance et la longévité.

Au centre de ce cercle végétal la carte de la province de Liège est inscrite et traversée par un glaive vainqueur.

Le glaive symbolise la force au service du droit.

Au-dessus se trouve une devise en latin « Regis ad exemplar » (à la ressemblance du Roi).

En-dessous de cet ensemble se trouve la catégorie de personnes rassemblées : les Militaires de Réserve de la Province de Liège.



L'INFORMATION

LE BULLETIN

1^{re} Année. - N. 2 (Organe Mensuel) Octobre 1936



**BULLETIN
DE
L'UNION
DES
OFFICIERS DE RESERVE
DE LIEGE**

SOMMAIRE

1. — Editorial.
2. — Lettres de félicitations :
Général Denis.
Albert Devèze.
Général Van den Bergen.
Major Beretze.
3. — Le rôle de l'Officier de Réserve :
Général Hellebaut.
4. — L'Evolution des Armées Modernes :
Général Debeney.
5. — Tribune libre : Défense de la Frontière du Nord :
Capitaine R. Bernard.
6. — Ce n'est qu'un bout de sol :
A. de Fraipont.
7. — La guerre chimique :
Commandant Batta.
8. — Protection de la Population civile :
Capitaine de R. Hamal et Lieutenant de R. Lauterman.
9. — Chroniques du Secrétariat général et des Cercles.
10. — Bibliographie.


Rédaction-Administration : 30, Ouai Mativa, 30, Liège - Tel. 156.55 - C. C. P. 66.106

1936

Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin d'information
Juin 2008

Diffusion restreinte



2008

Actuellement, tous nos membres reçoivent le trimestriel « LE BAN »(*), revue du Cercle de plus ou moins trente pages au format A5.

Ce bulletin se compose comme suit :

- Un sommaire ;
- Le mot du Président ;
- L'annonce des moments qui vont ponctuer l'avenir du Cercle dans les mois futurs ;
- La relation des activités passées ;
- Des directives, des règlements, des conférences de la Défense,
- Différents articles à caractère purement militaire, théories, organisations d'unités, nouveau matériel... etc.

Cette communication écrite est et demeure un lien privilégié et irremplaçable avec tous les membres.

(*) Convoquer son ban se disait au Moyen Âge de l'appel fait par le seigneur à ses vassaux pour les convoquer à la guerre. Du mot ban pris dans cette acception sont dérivés les mots bannière et seigneur banneret. Dans les appels faits pour service militaire, on distinguait le ban proprement dit, composé des vassaux immédiats, convoqués par le roi lui-même, et l'arrière-ban, composé des vassaux convoqués par leurs suzerains.

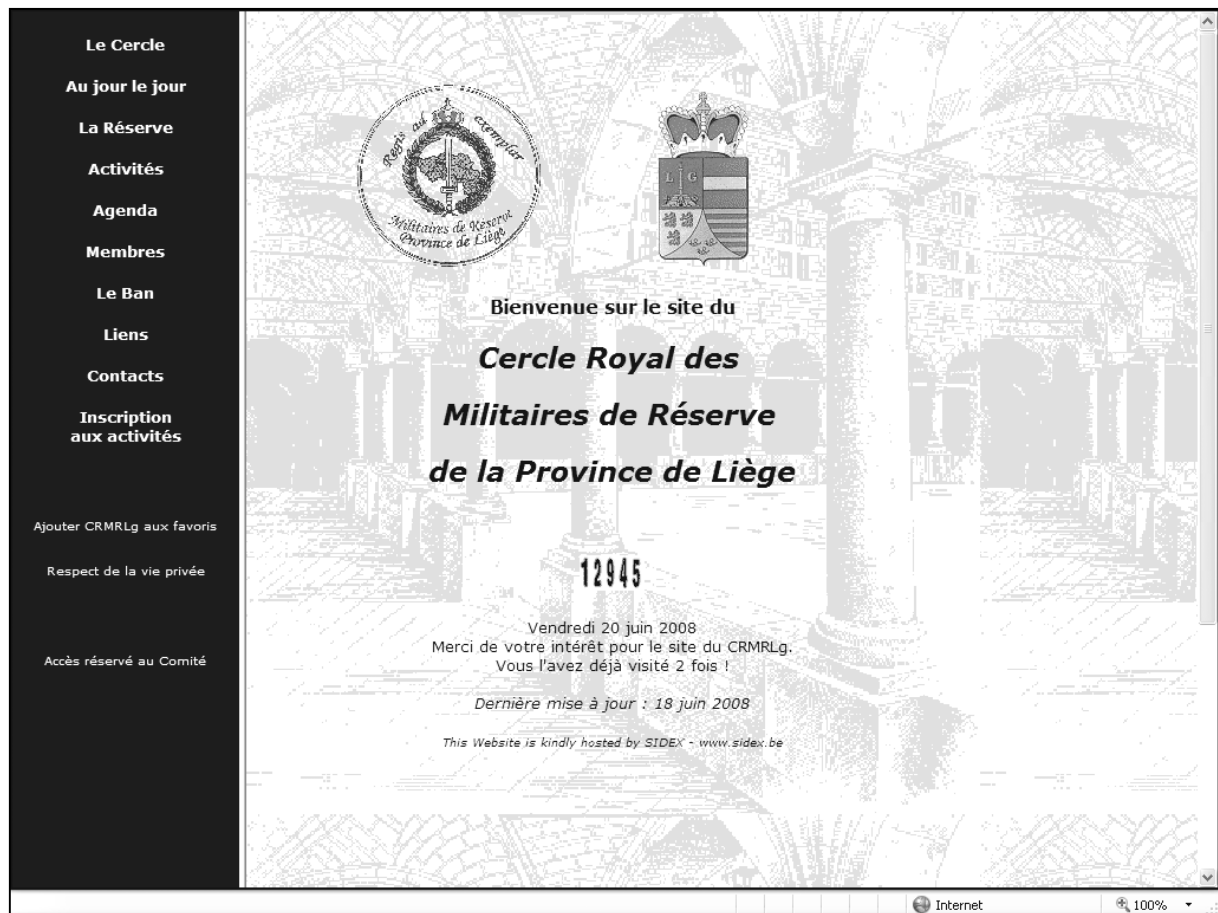
Pour simplifier : Le BAN est donc le personnel de guerre de réserve du seigneur.

Voilà donc pourquoi notre revue porte depuis 1955 le nom de :

LE BAN



LE SITE WEB



www.crmrlg.be
crmrlg@skynet.be

Né à la fin des années 90, notre site Web montre une vivacité toute particulière tant du point de la forme que du fond.



Il se veut une référence pour le Réserviste par une information mise à jour régulièrement, mais également un instrument de motivation par le rappel ponctuel des tâches et démarches administratives essentielles à accomplir durant la carrière de Militaire de Réserve.

On y retrouve les rubriques suivantes :

Le Cercle : qui expose l'objet social de l'association.

Au jour le jour : est en fait le mot du président qui expose le plus souvent les grandes lignes de la politique du Cercle ou motive les membres pour participer aux activités, il aussi état des tâches propres au Président.

La Réserve : est à la fois le grenier et la source de tout ce que les Réservistes doivent connaître pour mener à bien leur carrière.

Activités : le compte-rendu de quelques activités passées.

Agenda : calendrier s'étendant sur six mois et annonçant toutes les activités de la Réserve, aussi bien les manifestations du crmrlg que des associations nationales ou des cercles frères et des groupements de l'étranger. Chaque annonce d'activité est assortie d'un bulletin d'inscription (au moins pour les activités du crmrlg).

Membres : cette rubrique reprend la procédure pour devenir membre du Cercle, ainsi que le moyen de communiquer un éventuel changement de coordonnées personnelles.

Le Ban : quelques articles tirés de la revue trimestriel qui sont d'un intérêt général. Entre autres : L'armée américaine et la guerre urbaine - Opérations militaires en terrain urbain - Les conflits de basse intensité - Les opérations de Peacekeeping - Le syndrome de la Guerre du Golfe - Les risques liés à l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri ... etc.

Liens : vers les sites institutionnels belges, les unités belges, les sites de Cercles d'Officiers et de Sous-Officiers belges, les associations étrangères de militaires de Réserve, des Etats membres de l'OTAN et des sources étrangères.



Contacts : pour envoyer un mail au Cercle ou au Webmaster.

Inscription aux activités : un bulletin général d'inscription pour toutes les activités du Cercle.

Ajouter crmrlg aux favoris : cela dit bien ce que cela veut dire.

Respect de la vie privée :

Les données que vous nous transmettez en utilisant les formulaires électroniques mis à votre disposition sur ce site sont exclusivement traitées par le CRMRLg.

Ces données seront utilisées soit dans le cadre de l'administration de votre inscription à une activité organisée par le Cercle soit, de manière plus générale, pour la gestion du fichier des membres et sympathisants.

Votre adresse e-mail, notamment, sera incorporée à la mailing-list du Cercle dans le seul but de vous communiquer des informations pouvant vous intéresser dans le cadre de la Réserve. En aucun cas, ces données ne seront utilisées pour une quelconque action commerciale.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification ; si vous souhaitez consulter vos données personnelles en la possession du Cercle ou ne plus recevoir les e-mails d'informations, vous pouvez le faire savoir par e-mail, par fax ou par courrier à l'adresse du Cercle.

Le gestionnaire du site

Capitaine d'Administration
Paul SCIMAR





LES ACTIVITES

Statuts : article S.01.3.

Le CRMR Prov LIEGE a pour objet social de :

Maintenir et développer entre les Militaires de Réserve (MR) la fraternelle camaraderie qui doit les unir sous les liens de leur serment;

Défendre et promouvoir les intérêts moraux et matériels des MR qualitate qua tant dans la vie civile que dans la vie militaire;

Coopérer avec l'Autorité militaire en vue du perfectionnement de l'instruction militaire des MR et l'utilisation rationnelle de leurs compétences;

Resserrer les liens d'amitié entre tous militaires tant de Réserve que d'Active;

Promouvoir d'harmonieuses relations entre l'armée et la nation, intéresser la jeunesse à la tâche des MR ;

En tant qu'association, participer au développement de la formation générale de la population belge.



Durant toutes ces années le Cercle a organisé :

Des séances de tir



Le Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province Liège fête ses 75 ans





Des exercices tactiques, des télébattles et des bivouacs







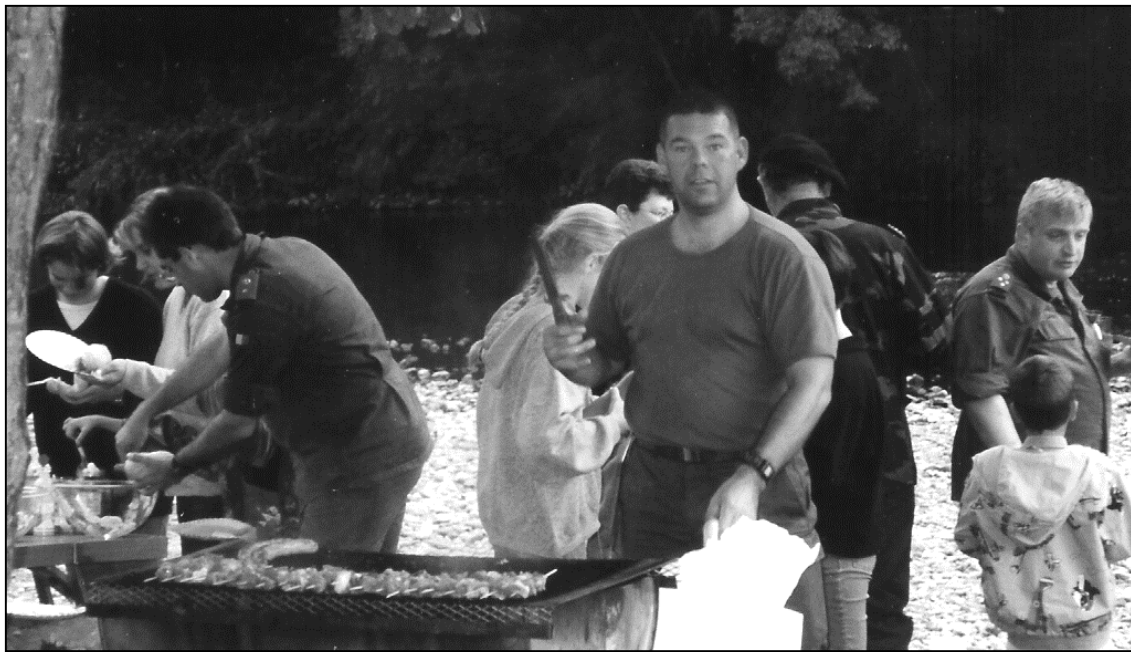
La participation au défilé de la fête nationale





Des journées d'initiation à l'escalade





Des
bar
be-
cue
s



Des séances d'instruction



Des
repas
de
corps



L'assemblée générale de l'Union Royale Nationale des Officiers de Réserve de Belgique - à deux reprises -

Le Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province Liège fête ses 75 ans





Des cocktails

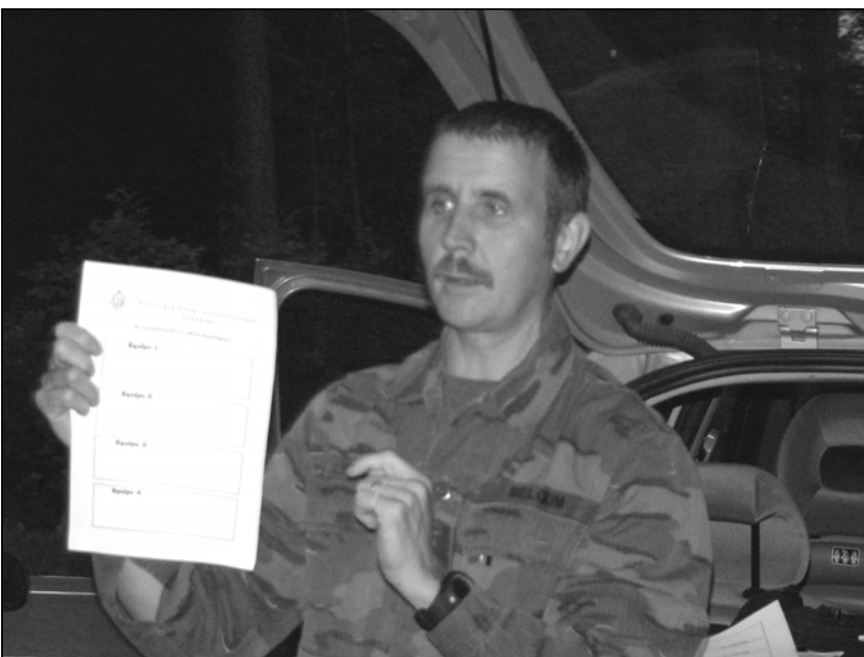


Les assemblées générales et statutaires du Cercle



Des droppings





HISTOIRE DE LA RÉSERVE EN PAYS DE LIÈGE

La raison même de l'existence du Militaire de Réserve est son affectation.

Depuis la création de la Belgique jusqu'après le Seconde Guerre Mondiale, il n'y avait que très peu d'unités de Réserve ; les Réservistes étaient affectés aux unités de l'active.



Dans les quelques années qui précèdent 1940 et lors de la mobilisation, on assista au dédoublement d'unité d'active, ces unités « sœurs » étaient bien fournies en réservistes, quelques militaires de carrière constituaient une partie du cadre.

Dès la fin des années 40, l'armée a vu l'essor d'unités de Réserve constituées et encadrées par des Réservistes à près de 95 %.

Lors de la Création de la Défense Militaire du Territoire (1980), on retrouve des unités composées exclusivement de personnel de Réserve.

La restructuration des Forces Armées et de ses Composantes au début du 21^{ème} siècle a été, pour le Réserviste, comme un retour aux sources ; les unités de Réserve n'existent plus, les Réservistes sont directement affectés dans les unités d'active.

Dans les pages qui suivent, nous vous relation, très brièvement, l'histoire de la Réserve en pays de Liège depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'à nos jours.

La période de l'après guerre jusqu'en 1980

Après la Seconde Guerre Mondiale l'Armée belge, comme toutes les structures du pays, s'est lentement mais sûrement reconstituée, et par conséquent, la Réserve a suivi le même mouvement.



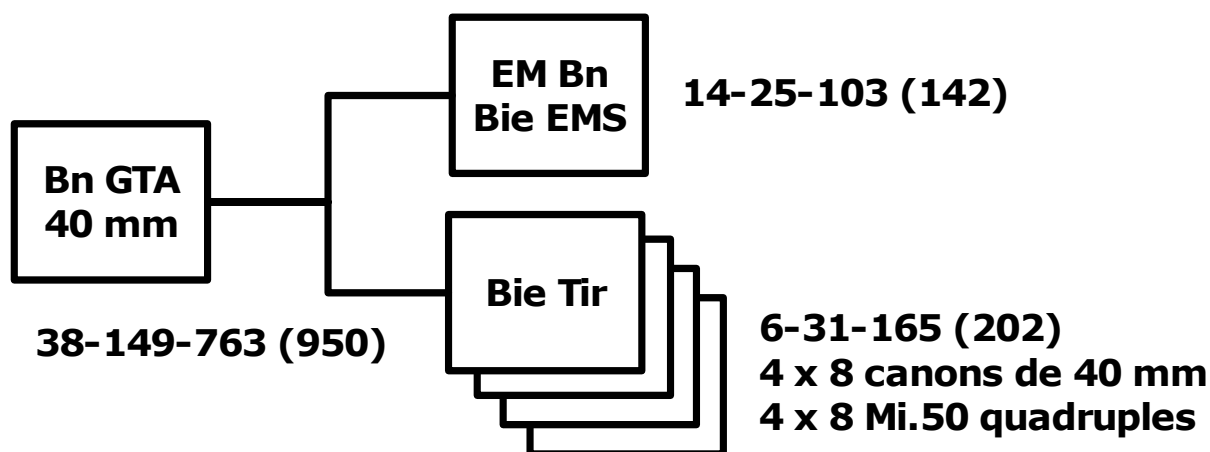
A cette époque, forte des leçons tirées de la guerre qu'elle venait de vivre, l'Armée redoutait deux types d'actions ennemies. D'une part des attaques aériennes massives sous forme de raid, et d'autre part des actions de guerre non-conventionnelles, sur le territoire national, qui seraient menées par un ennemi caractérisé par la surprise, la mobilité, la mystification et la décentralisation, dont le slogan était « frapper et disparaître ».

Il faut en plus savoir que les adversaires tant redoutés devaient, inmanquablement, venir de l'Est.

C'est aussi à cette date qu'apparaissaient et se précisaient les notions de points vitaux et de points sensibles. Le point vital, en temps de paix comme en temps de guerre, est tout établissement, installation ou ouvrage considéré comme essentiel au maintien de l'ordre public et à la vie économique et sociale de la nation ; par contre, le point sensible est concrétisé, en temps de guerre, par tout établissement, installation ou ouvrage considéré comme essentiel pour les aspects militaires de la défense.

En province de Liège, le Commandement des Forces de Défense de l'Intérieur (Comdt FDI) mettait en place deux types d'unité pour parer aux menaces :

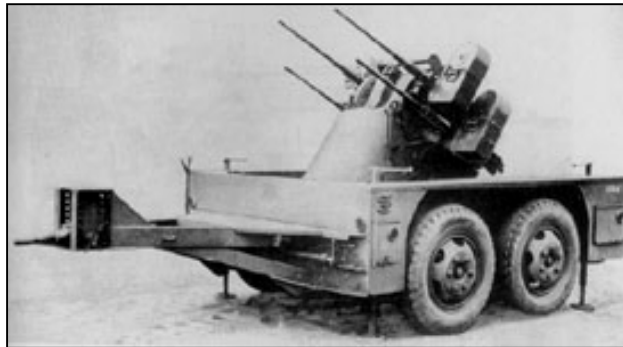
- Les Bataillons de la Garde Territoriale Antiaérienne (Bn GTA) - Bataillons d'Artillerie;
- Les Bataillons de Garde (Bn Garde) - Bataillons d'Infanterie de Garde.



Les unités de feu de la GTA comprenaient trois types de Bataillons :

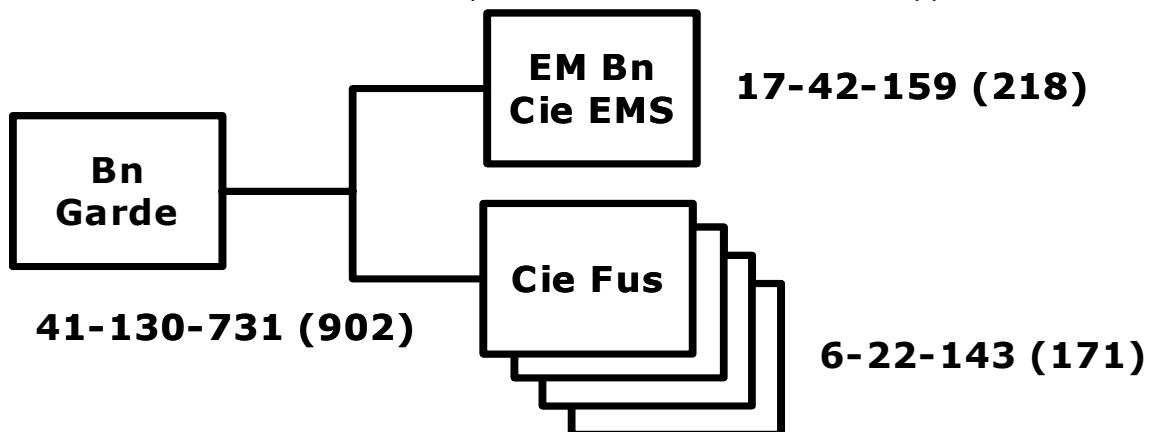


- Les Bataillons de la GTA légère dotés de : 8 canons de 40 mm et 8 mitrailleuses .50 quadruples
- Les Bataillons de la GTA moyenne dotés de : 6 canons de 57 mm, 6 mitrailleuses .50 quadruples, 3 radars de tir et 1 radar d'acquisition
- Les Bataillons de la GTA lourde dotés de : 4 canons de 90 mm, 4 mitrailleuses .50 quadruples et 1 radar de tir



Mi.50 quadruples

La GTA comprenait des unités permanentes et des unités non-permanentes, dans ces dernières, seuls les postes clés sont occupés par du personnel de carrière, les autres postes sont occupés par le personnel de réserve. L'instruction s'y fait les samedis après-midi et à l'occasion de rappel.



Ces deux types d'unités étaient constituées presque exclusivement de réservistes (quelques Officiers et Sous-Officiers de carrière venant des Ecoles et des Centres d'Instruction y étaient cependant affectés à des postes clés, tels que le commandement en second et la branche 3).



Le 1^{er} avril 1960, vu que la Force Aérienne était bien équipée en avion de chasse et que la Force Terrestre se dotait d'unités d'Artillerie antiaérienne, les Bataillons de la GTA disparaissaient, seules restaient présentes les autres composantes de la Réserve.

A ce moment, sur le territoire de notre province, on retrouvait des unités de réserve qui totalisaient plus de 5.000 hommes, à savoir :

quatre Bataillons de Garde :

- le 1^{er} Régiment de Cyclistes Frontière ;
- le 2^{ème} Régiment de Cyclistes Frontière ;
- le 1^{er} Régiment de Ligne (provenant du 5^{ème} Bataillon de Chasseurs Ardennais) ;
- le 6^{ème} Régiment de Chasseurs Ardennais.

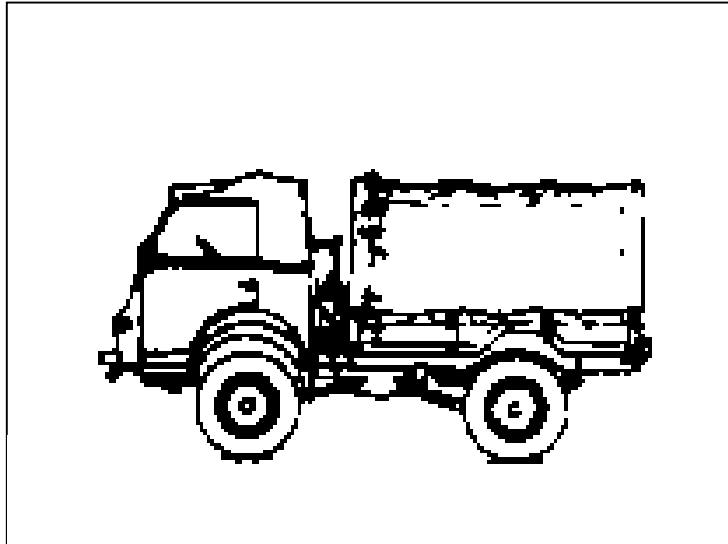
un Bataillon de Reconnaissance :

- le 7^{ème} Régiment de Lanciers ;

diverses Compagnies de service et d'appui :

- Compagnie Quartier - Général ;
- Compagnie d'Appui Logistique ;
- Compagnie Médicale ;
- Compagnie de Police Militaire.





Camion FN 4 RM.62 4x4 cargo et camionnette Renault R 2087 (dite Jeannette) qui équipaient beaucoup d'unités de Réserve de 1960.

De 1981 à 1994

Le 1^{er} janvier 1981 voyait l'installation, en province de Liège, de la Défense Militaire du Territoire (DMT) avec la création du 6^{ème} Régiment de Province Liège.

La notion était complètement neuve, à l'époque, puisque cette unité était composée d'Etats-Majors Tactiques de Bataillon qui avaient temporairement sous leur commandement un nombre variable de Compagnies ou Escadrons, suivant les missions à remplir.

Bien vite, cette conception de modulation des unités s'est avéré difficilement applicable et les Commandants de Régiment décidèrent d'attribuer les Compagnies et Escadrons de manière fixe et définitive aux d'Etats-Majors Tactiques de Bataillon en fonction de la menace.



En plus, la province de Liège avait été divisée en sous-quartiers, dans chacun de ceux-ci stationnait un Bataillon qui avait pour mission d'assurer la protection des points sensibles qui se trouvaient sous sa responsabilité, la défense en surface, la protection des lignes de communication ainsi que les sûretés anti-aériennes et NBC.

A ce moment, l'ennemi de la DMT était résolument l'agent du camp adverse appartenant à des unités spécialisées, entraîné à la subversion, au sabotage, à la reconnaissance et apte à former, à encadrer et à appuyer des forces de guérilla.

Comme vous allez le découvrir dans l'organigramme ci-après, le 6^{ème} Régiment était constitué de :

- 1 Etat-Major de Régiment ;
- 1 Compagnie Quartier-Général ;
- 4 Etats-Majors Tactiques de Bataillon : le 1^{er} Cyclistes Frontière, le 2^{ème} Cyclistes Frontière, le 6^{ème} Chasseurs Ardennais et le 7^{ème} Régiment de Lanciers ;

- 3 Compagnies d'Infanterie Légère ;
- 6 Compagnies de Garde ;
- 1 Compagnie Para-Commando ;
- 2 Escadron Légers de Reconnaissance ;
- 1 Compagnie Service ;
- 1 Compagnie Médicale.

L'ensemble des unités du 6^{ème} Régiment province Liège avait pour missions :

- La recherche du renseignement ;
- Le maintien de l'ouverture du réseau de communication ;
- La participation à la protection d'installations ;
- Le quadrillage de zones ;
- La destruction d'un ennemi repéré.



Ces unités étaient principalement appuyées par :

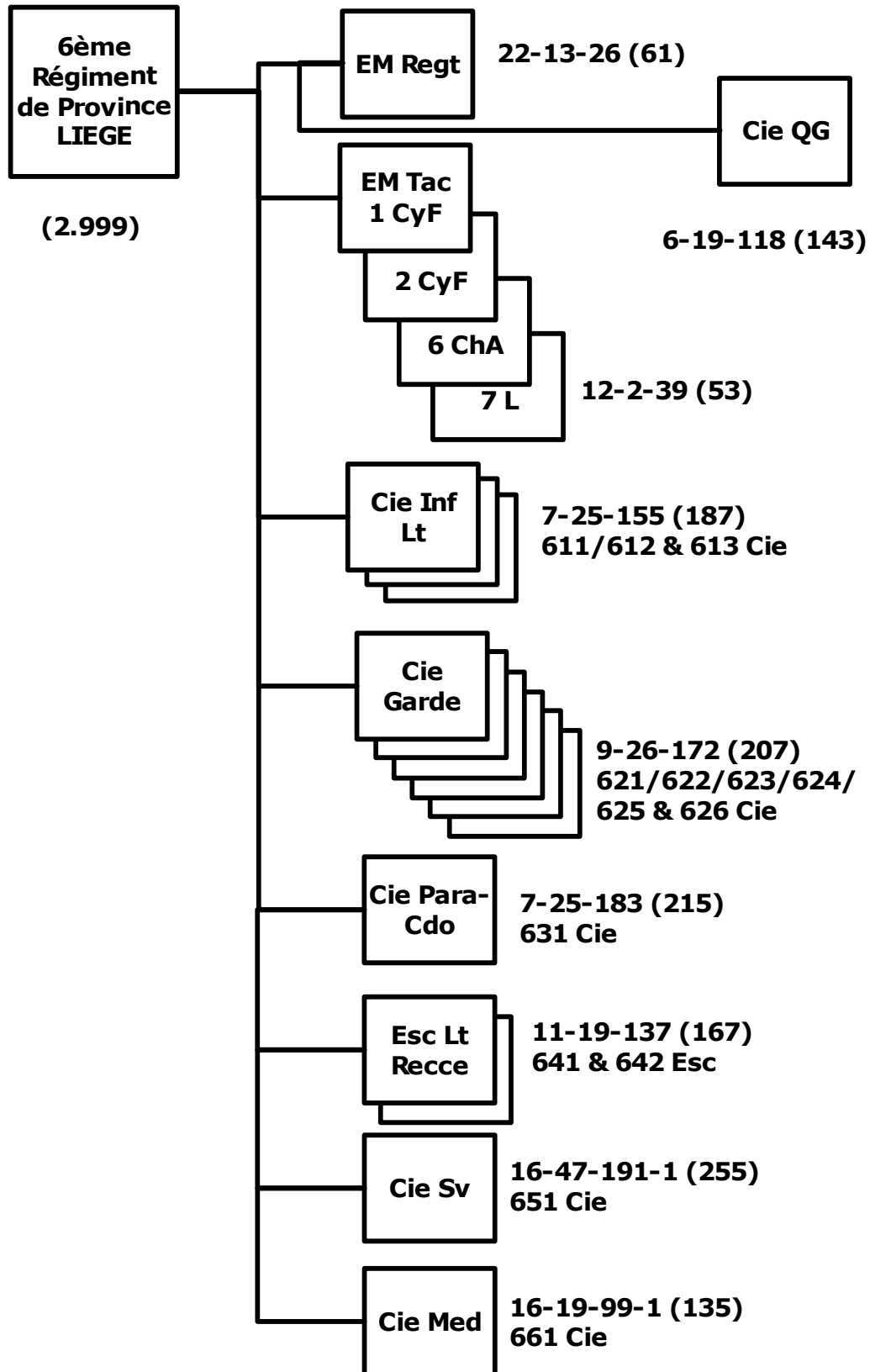
Les unités de la 7^{ème} Brigade



Le 4^{ème} Bataillon de Génie



Le Centre d'Instruction N° 1





De 1995 à 2001

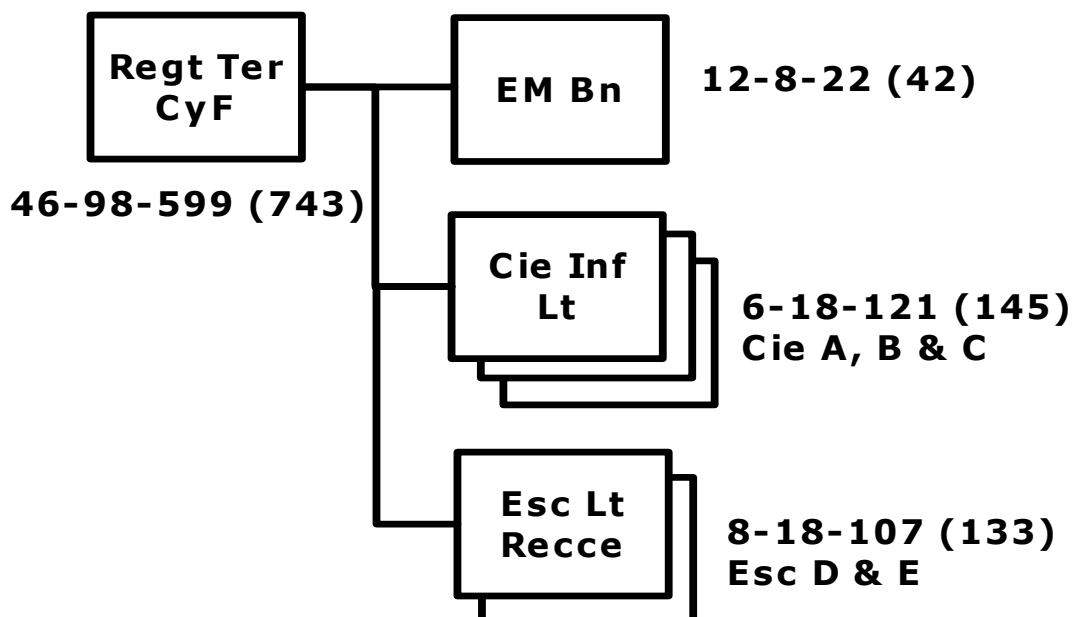
L'Armée se restructurait pour la 3^{ème} fois et le 1^{er} janvier 1995 on assistait à la mise en place du Commandement Territorial Interfoces qui ne prévoyait plus qu'un seul Bataillon de Réserve par province.

Ainsi le 6^{ème} Régiment de Province s'effaçait pour laisser place au Régiment Territorial Cyclistes Frontière.



Blason du Regt Ter CyF

Celui-ci conservait sensiblement les mêmes missions que son prédécesseur, mais les points sensibles étant beaucoup moins nombreux, la présence de quatre Bataillons ne se justifiait plus.





Depuis le 1^{er} janvier 2002

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le plan de restructuration de la Défense avec comme horizon 2015, pour son achèvement, est de pleine application.

La réserve est largement concernée, le personnel qui la constitue connaît un nouveau statut et ses missions sont, à nouveau, précisées, élargies et modifiées.

Pendant leurs périodes d'activités militaires, les Réservistes doivent se préparer à tenir leurs rôles et accomplir leurs missions, à savoir :

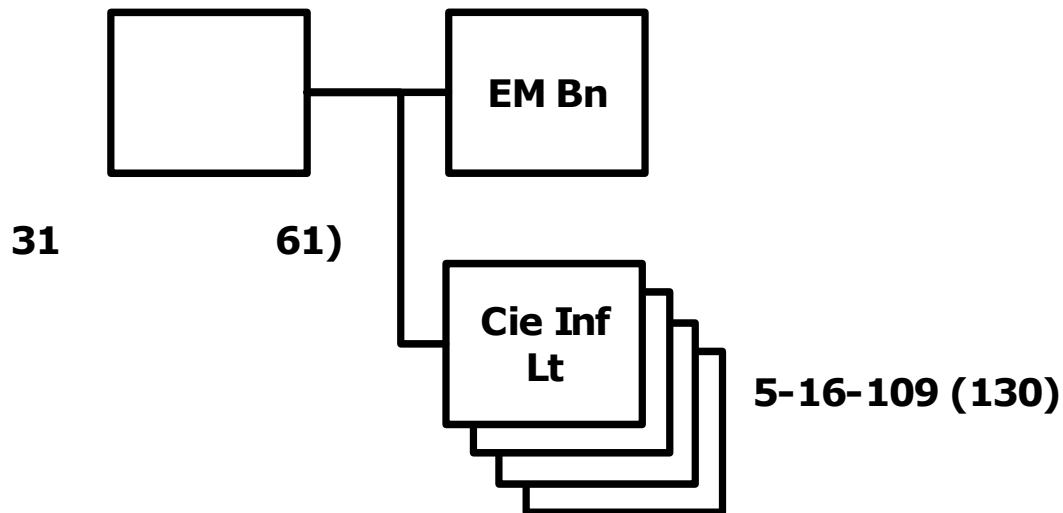
- Compléter et/ou renforcer les Etats-Majors et les unités afin d'en garantir une meilleure opérationnalité dès le temps de paix.
 - pour fonctionner 24 heures sur 24 si nécessaire ;
 - pour assurer, en cas de besoin, la défense rapprochée de ces organismes en période d'exercice et d'opération ;
 - pour apporter aux unités, qui effectuent des rotations en opérations extérieures, un renfort en personnel ;
 - pour apporter des spécialités et qualifications dont on ne dispose pas au sein de la Défense ;
 - pour aider à la gestion de l'administration des Réservistes des unités.
- Remplacer du personnel professionnel absent, au cours, malade, en opération ... à la demande du Chef de Corps.
- Participer à l'appui aux missions territoriales sur base d'une structure adaptée dans le cadre de scénarios :
 - aide à la nation dans le cadre des plans d'urgence ;
 - aide aux tiers dans le cadre « Host Nation Support » ;
 - appui à la police fédérale dans le cadre du plan de sensibilité ;
 - participation aux opérations de maintien de l'ordre.
- Participer au maintien et à l'amélioration du lien Défense - Nation.
- Participer à la montée en puissance de la Défense par les rappels progressifs puis la mobilisation générale pris dans son sens nouveau du terme :



rappel ordinaire, rappel spécial, rappel d'urgence puis mobilisation sont prévus successivement dans le concept.

- Recompléter les unités en temps de guerre par le biais de la chaîne des renforts.

C'est ainsi qu'au niveau de la province de Liège, une nouvelle unité est mise en place. Elle porte de nom d'Unité Territoriale de Support (Territorial Support Unit) tout en continuant la tradition des Cyclistes Frontière.



Actuellement les unités TSU ont été dissoutes et les réservistes sont affectés aux divers unités de la province de Liège en tant que personnel complémentaire avec un minimum de prestation de sept jours par an ; voire plus pour les réservistes immédiatement disponibles.



LA FORMATION ACTUELLE ET LA CARRIÈRE DES CANDIDATS MILITAIRES DE RÉSERVE

LES CONDITIONS PRIMAIRES D'ADMISSION POUR LES DIFFÉRENTES CATEGORIES

Critères	<u>Volontaires</u>	CSOR	COR
Nationalité	Belge		
Age	Min 18 ans et avoir satisfait à l'obligation scolaire		
Etudes (Min)	<u>Enseign. primaire</u>	2 ^{ème} année de l'Enseign. Sec.	Diplôme Enseign. Sec. Sup
Qualités morales	Certificat de bonne conduite, vie et mœurs		
Qualités caracté- rielles et psycho- techniques	Satisfaire aux épreuves décrites dans le Reg A42		
Qualités physiques	Satisfaire aux épreuves décrites		
Etre Mil Res	<u>NON</u>	OUI (*)	OUI (*)

(*) Avoir réussi la Phase d'Instruction Militaire et signé un premier engagement de Mil Res de 10 ans

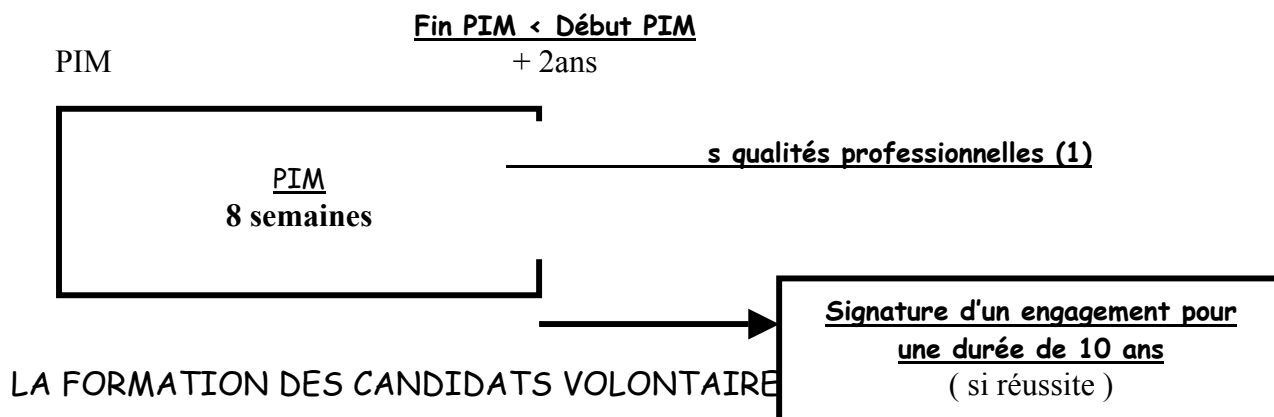
Un peu de vocabulaire :

PIM : Phase d'Instruction Militaire (instruction de base)

FPS : Formation Professionnelle Spécialisée

*FM(S)O : Formation Militaire pour Sous-Officier
Pour Officier*

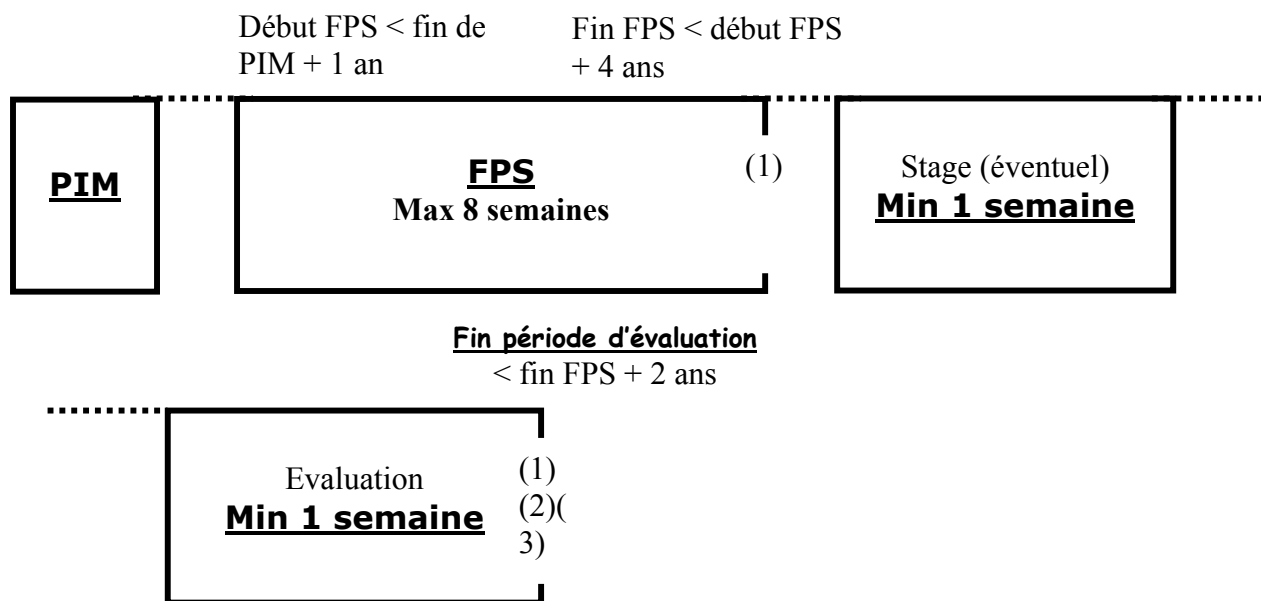
2. LA FORMATION DE BASE POUR L'ACCES A TOUTES LES CATEGORIES (PIM)





Le Cycle de formation de base du soldat volontaire de Réserve est divisé en :

- Une phase d'instruction de base - PIM ;
- Une phase FPS, selon la fonction de l'intéressé. Cette phase débute par une instruction complémentaire se rapportant à la force à laquelle appartient le soldat volontaire de Réserve ;
- Une période de stage éventuelle, selon la fonction de l'intéressé, qui vise principalement la formation pratique en unité pendant laquelle le volontaire de Réserve n'est pas mis en fonction mais travaille sous la surveillance régulière et l'accompagnement d'un parrain ;
- Une période d'évaluation qui doit déterminer si le volontaire de Réserve est capable d'exercer de manière indépendante les tâches dévolues à sa fonction.



LA FORMATION DES CANDIDATS SOUS-OFFICIERS ET OFFICIERS DE RÉSERVE

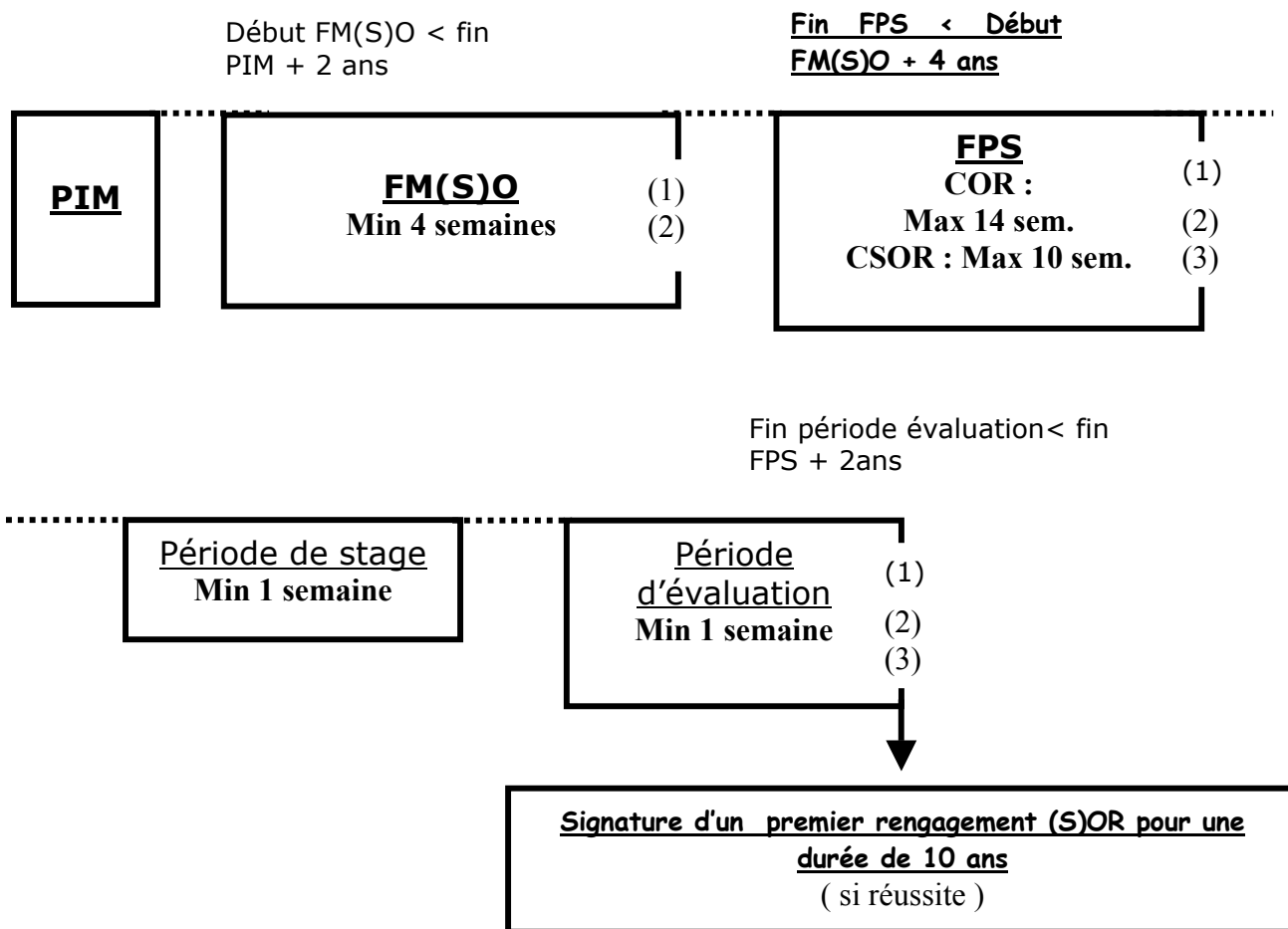
Le cycle de formation de base du CSOR est divisée comme suit :

- Une phase d'instruction de base - PIM ;
- Une période d'instruction se composant d'une phase d'instruction complémentaire (FMS) et d'une phase de formation professionnelle spécialisée (FPS) ;
- Une période de stage (voir explication pour les candidats volontaires de Réserve ci-dessus) ;



- Une période d'évaluation (voir explication pour les candidats volontaires de Réserve ci-dessus) ;

Le cycle de formation de base du COR est divisé comme celui du CSOR - remplacer FMS par FMO.



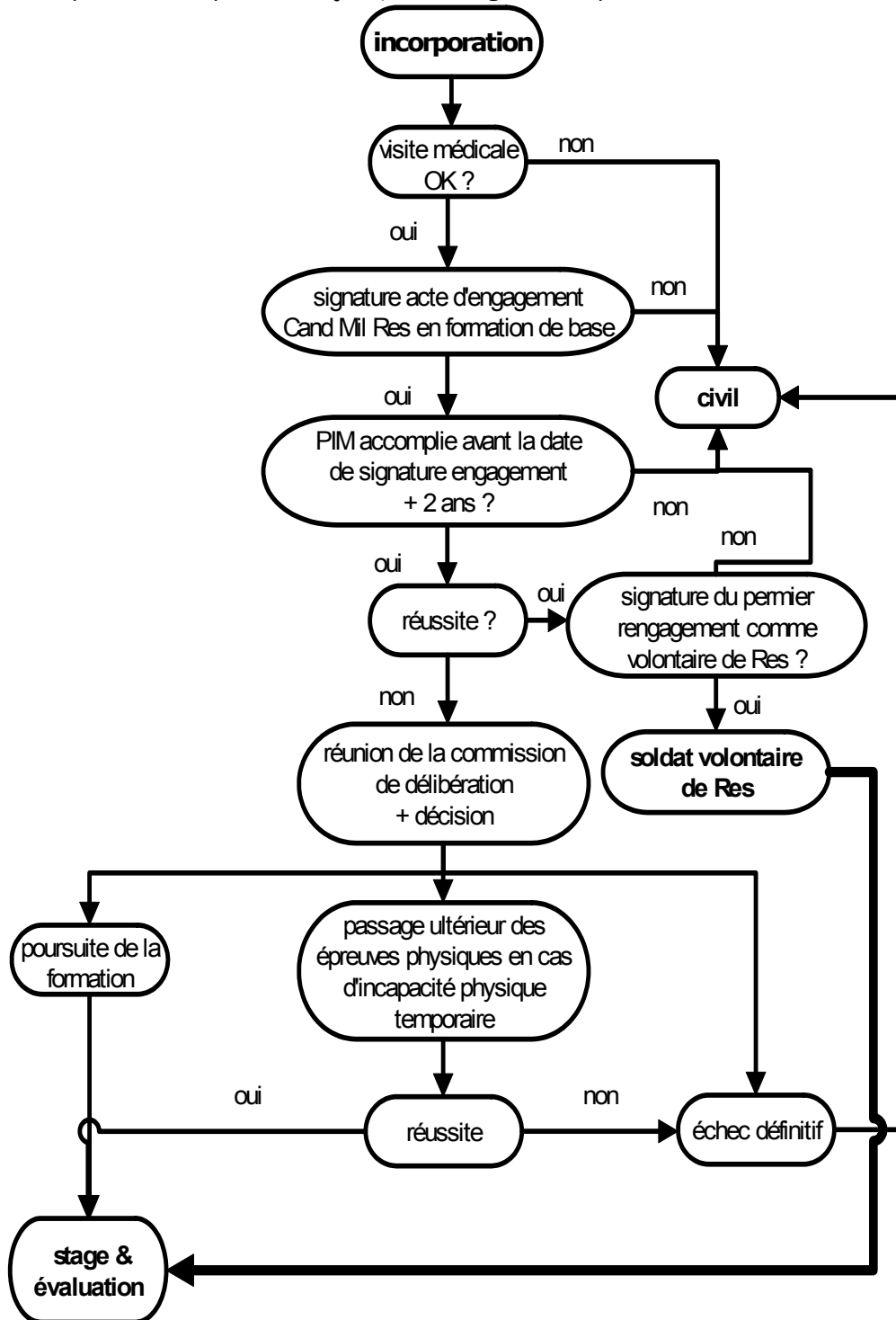
Durée des formations

		CSOR	COR
PIM	:	8 semaines	8 semaines
FMS	: Min	4 semaines	4 semaines
FP(S)O	: Max	10 semaines	14 semaines
Stage	: Min	1 semaine	1 semaine
Evaluation	: Min	1 semaine	1 semaine
Total	:	+/-24 semaines	+/-28 semaines



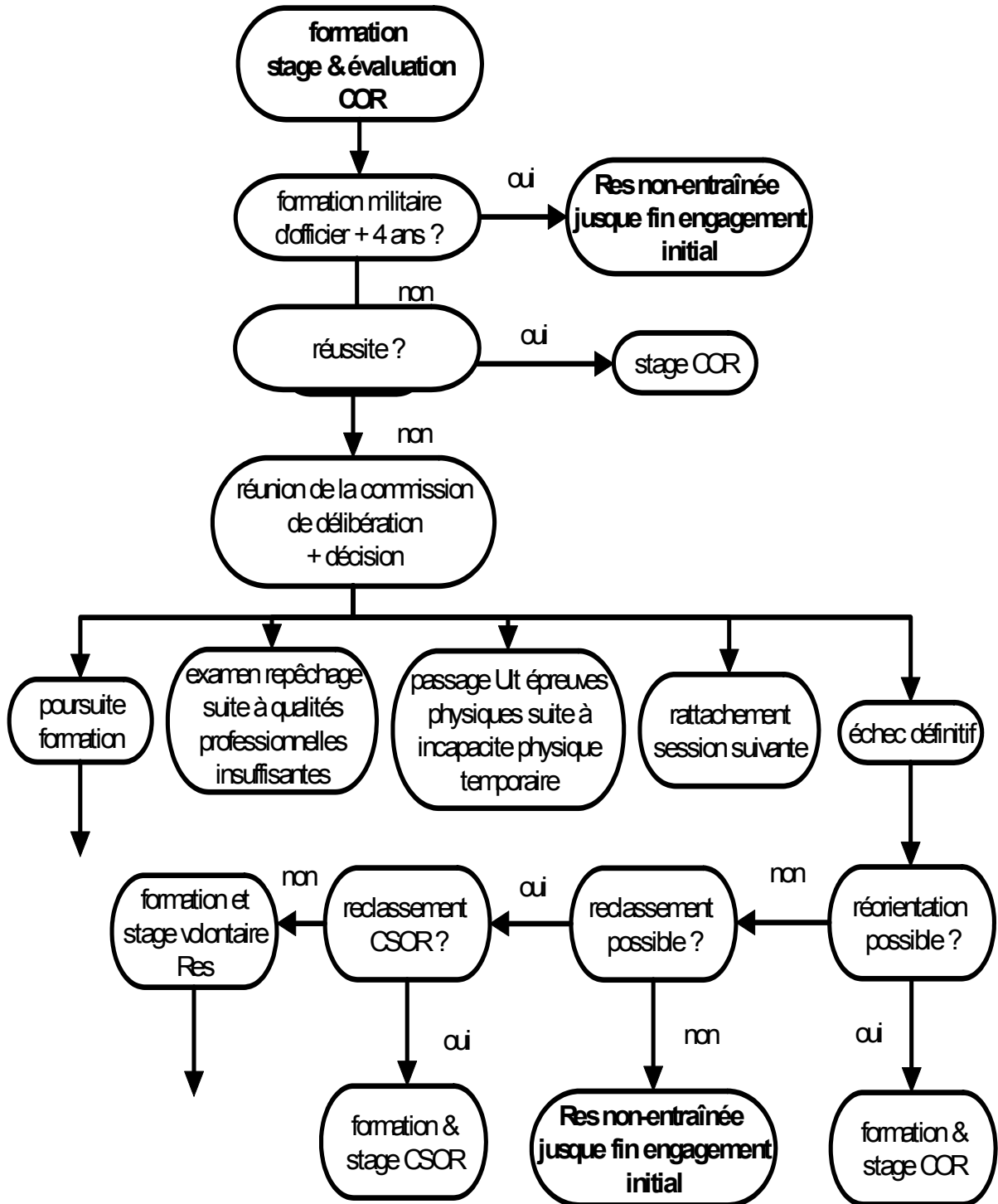
LES DIFFERENTS PARCOURS D'EVALUATION

a. Depuis l'incorporation jusqu'au stage et la période d'évaluation



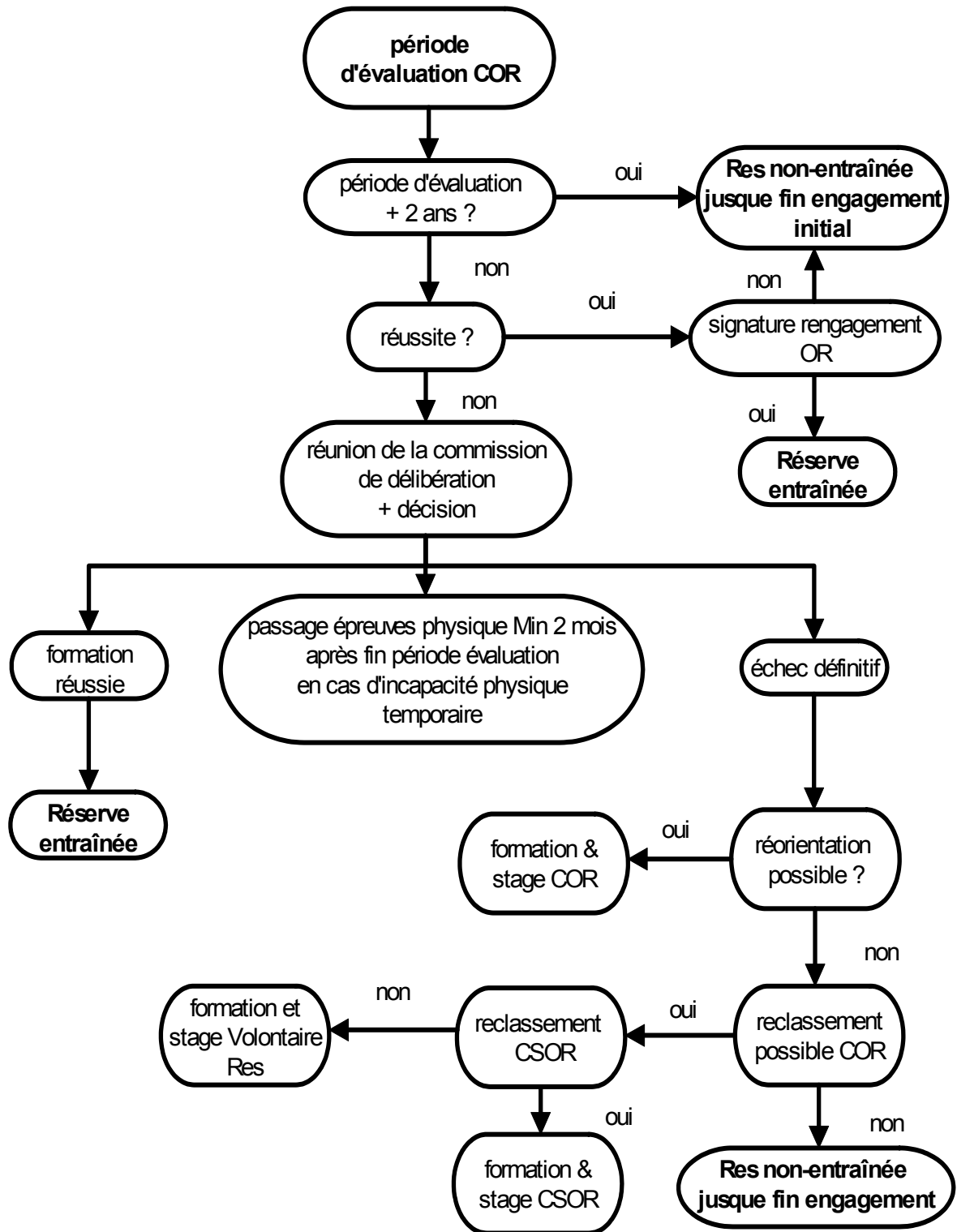


b. La formation, le stage et l'évaluation





c. La période d'évaluation





CONDITIONS D'ANCIENNETE POUR L'AVANCEMENT DANS LA RESERVE
(en cas de réussite des épreuves pour le passage au grade suivant)

Avancement des	au grade de	grade précédent + X ans <i>(en italique gras pour la Res immédiatement disponible)</i>	cumul (ans) depuis le 1^{er} grade <i>(en italique gras pour la Res immédiatement disponible)</i>
-----------------------	--------------------	--	--

1^{er} Soldat (1Sdt) - Caporal (Cpl) - Caporal-Chef (Cpl Chef) - 1^{er} Caporal-Chef (1Cpl Chef)

<u>Volontaires</u>	Cpl	1 Sdt + 7 (6)	-
	Cpl Chef	Cpl + 9 (8)	1Sdt +16 (14)
	1Cpl Chef	Cpl Chef + 9 (8)	1Sdt + 25 (22)

Sergent (Sgt) - 1^{er} Sergent (1Sgt) - 1^{er} Sergent Chef (1 Sgt Chef) - 1^{er} Sergent Major (1Sgt Maj) - Adjudant (Adjt) - Adjudant Chef (Adjt Chef) - Adjudant Major (Adjt Maj)

<u>Sous-Officiers</u>	1Sgt	Sgt + 5 (4)	-
	1Sgt Chef (*)	1Sgt + 9 (*) (8)	Sgt + 14(*) (12)
	1 Sgt Maj	1Sgt + 7 (6)	Sgt + 12 (10)
	Adjt	1Sgt Maj + 7 (6)	Sgt + 19 (16)
	Adjt Chef	Adjt + 7 (6)	Sgt + 26 (22)
	Adjt Maj	Adjt Chef + 5 (4)	Sgt + 31 (26)

(*) pour le 1Sgt qui renonce à l'avancement ou qui n'a pas participé aux épreuves professionnelles.

Sous-Lieutenant (SLt) - Lieutenant (Lt) - Capitaine (Capt) - Capitaine Commandant (Cdt) - Major (Maj) - Lieutenant Colonel (Lt Col) - Colonel (Col) - Général Major (Gen Maj)

<u>Officiers</u>	Lt	SLt + 5 (4)	-
	Capt	Lt + 6 (5)	SLt + 11 (9)
	Cdt	Capt + 6 (5)	SLt + 17 (14)
	Maj	Offr + 20 (16)	SLt + 20 (16)
	Lt Col	Maj + 5 (4)	SLt + 25 (20)
	Col	Lt Col + 5 (5)	SLt + 30 (25)
	Gen Maj	Col + 5 (4)	SLt + 35 (29)